

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION  
concernant l'installation de nichoirs sur des  
parcelles appartenant à Limoges Habitat

N°26489

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 521-2 et L. 521-10 ;  
Vu la délibération n°43 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que la Direction des Espaces Naturels de Limoges Métropole dans le cadre de l'observatoire de la faune, souhaite installer des nichoirs sur les parcelles cadastrées SP 140 et 183 appartenant à Limoges Habitat.

CONSIDÉRANT que Limoges Habitat a matérialisé son accord par voie d'email en date du 7<sup>er</sup> avril 2025.

DÉCIDE

Article 1 : De régulariser une convention d'occupation à titre gratuit par Limoges Habitat au profit de Limoges Métropole.

Article 2 : La convention sera conclue pour une durée de 5 ans à compter du mois d'avril 2025.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 23/04/2025  
  
M. [Nom]


Publié le mercredi 23 avril 2025

Document officiel - Mise en ligne  
pour information des citoyens et des élus

## DÉCISION

# Décision concernant l'installation de nichoirs sur des parcelles appartenant à Limoges Habitat

1 DOCUMENT - Publié le 23 Avril 2025

 **26489.pdf**  
(.pdf, 356,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**